

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mme SOULIÉ Christiane

Le trente mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes

Étaient présents : Mme Christiane SOULIÉ, M. Sébastien BASSE, Mme Patricia CÔME, M. Didier CAVALLI, M. BOSC Olivier, Mme BUADES Danièle, M. DAURE Roland, Mme DAVOULT Florence, Mme GRIMAL Chantal, M. MERCIÉ Christian, Mme POURRIOT Ophélie.

Absents excusés : Mme ARMAND Roseline donnant pouvoir à Mme CÔME Patricia, M. COMBALBERT Joël donnant pouvoir à M. Daure Roland, Mme DANGLA Evelyne donnant pouvoir à M. Basse Sébastien, M. SOLEIL Jean-Michel donnant pouvoir à Mme SOULIÉ Christiane.

Secrétaire de séance : Mme GRIMAL Chantal.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-7,

Vu la délibération n°2023_BP2023COM du 14 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la commune,

La Commune de Bruniquel apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

ASSOCIATION :	SUBVENTION ATTRIBUÉE :
ADAPEI	90€
Amis du Maquis de Cabertat	80€
Anciens combattants	80€
ASMBP	250€
Association Parents Niquels	250€
Atout sport	200€
Club des aînés	250€
Comice agricole de Monclar de Quercy	70€
Comice agricole de Nègrepelisse	70€
Comité des fêtes	1300€
Festival Autan	350€
FNACA	80€
La Croix Rouge	90€
Le Gaule Bruniquelais	250€
Les Amis de l'Église de St Maffre	250€
Les Amis des chats	100€
Pétanque Union Olympique	0€
Sapeurs-pompiers	400€
SPA	300€
Association La Mangrove	800€
St Maffre Dynamique	250€
Société de Chasse	250€
Téléthon	250€
Secours Populaire	90€
Bleuet de France	80€
Vert Tige	500€
Les Étoiles de l'Espoir	250€
Université Libre de Bruniquel	250€

Les Grésignols	250€
Batucada	1500€
Grésigne en fugue	250€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ATTRIBUE les subventions aux associations selon le détail ci-dessus
- PRÉCISE que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande et à la production des pièces justificatives demandées par la commune.
- AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2023.

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2023 – choix de l'entreprise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le programme des travaux de voirie 2023, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié auprès de cinq entreprises différentes.

Quatre entreprises ont répondu, donnant les offres suivantes :

- ETPL & V 42 732.00€ HT
- EUROVIA 53 613.10€ HT
- GOMES TP 44 436.45€ HT
- STPH 35 380.00€ HT

Après en avoir délibéré et à la vue de l'analyse des offres rédigé par le Maître d'œuvre, Monsieur Alain BADO, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions) des membres présents et représentés DÉCIDE :

- DE RETENIR l'Entreprise STPH pour les travaux de voirie communale pour un montant total de 35 380€ HT
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL 2023

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de régulariser les crédits votés sur le budget primitif 2023 afin de prévoir des dépenses supplémentaires suite à la hausse du prix des clés électroniques.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les dépenses supplémentaires ci-dessous énumérées :

Immobilisations Corporelles : + 3 000 €

2158/21 opération 231

Immobilisations en cours : - 3000 €

2313/23

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CLASSE C.H.A.T

Considérant que les classes à horaires aménagés théâtre (C.H.A.T) offrent aux élèves motivés la possibilité de recevoir, au sein de leur formation scolaire générale, un enseignement dans le domaine du théâtre, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances de réussite. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves désireux de développer leurs connaissances et leurs compétences par une pratique artistique et culturelle, sans prérequis de capacités.

Ce programme leur donne l'occasion de découvrir un univers artistique pluridisciplinaire, le théâtre, dont les esthétiques et les langages sont multiples.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention avec la classe C.H.A.T et que le budget pour l'année scolaire 2023-2024 est de **3291€**.

Après en avoir délibéré, les représentants du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention avec la classe C.H.A.T pour un budget de 3291€.
- **CHARGE** Madame le Maire du mandatement sur facture de cette somme.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

OBJET : PARTICIPATION DE LA MAIRIE AU SÉJOUR SCOLAIRE CLASSE DÉCOUVERTE

Madame le Maire présente le projet de la classe de découverte 2023 de l'école primaire de Bruniquel, à Labenne Océan sur le thème de l'eau.

Trente-sept enfants de l'école primaire séjourneront du 18 au 22 septembre 2023 au Centre de vacances Danielle Casanova.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.212-4 du code de l'Education, les Communes ne peuvent pas verser de subventions aux coopératives scolaires. Cependant, la Commune peut mandater directement les frais afférents aux sorties scolaires.

Aussi, Madame le Maire propose que la commune prenne en charge une partie de l'hébergement et du transport au Centre de vacances Danielle Casanova pour un coût 3 952€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- DE PRENDRE EN CHARGE une partie de l'hébergement et du transport au Centre de vacances Danielle CASANOVA des enfants de l'école primaire de Bruniquel pour un coût de 3 952€
- CHARGE Madame le Maire du mandatement sur facture de cette somme.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

- (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

LE MAIRE

- Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.
- Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 18/06/2023 au 17/06/2024 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint Territorial du Patrimoine	Agent d'accueil aux châteaux de Bruniquel	26h

- La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.
- **Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**
- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ (RPQS) DU SERVICE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du service eau potable au titre de l'exercice 2021 rédigé par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DÉCLARE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2021, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- DONNE un avis favorable sur ce rapport.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ (RPQS) DU SERVICE ASSAINISSEMENT-ANNÉE 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du service assainissement au titre de l'exercice 2021 rédigé par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DÉCLARE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'année 2021, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- DONNE un avis favorable sur ce rapport.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ (RPQS) DU SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS – ANNÉE 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service des Déchets Ménagers au titre de l'exercice 2021 rédigé par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DÉCLARE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers de l'année 2021, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- DONNE un avis favorable sur ce rapport.

OBJET : NATATION SCOLAIRE 2023

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place par les services de l'académie avec le concours de la Commune de NEGREPELISSE, d'un programme de séances de piscine pendant les mois de Juin et Septembre 2023.

Le principe de fonctionnement de ce service est la gratuité pour les enfants, et les dépenses de fonctionnement sont à la charge des communes intéressées. **La participation de chaque commune, est déterminée pour un coût forfaitaire de 1.85€ par habitant soit une participation de 1 126.65 €.**

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette participation.

Après en avoir délibéré, et considérant que les séances de natation s'intègrent dans le système éducatif, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la participation d'un montant de 1 126.65€ aux frais de fonctionnement de la piscine de NEGREPELISSE pour les mois de juin et septembre 2023.
- **PRECISE** que cette somme sera mandatée à la Mairie de NEGREPELISSE.
- **DECIDE** de prendre également à charge les frais de fonctionnement de transport nécessaires à cette activité.

QUESTIONS DIVERSES : Cantine – APAVE – Tracteur épareuse.